

PIÈCES À JOINDRE A LA DEMANDE DE VALIDATION**Pour les candidats français ou étrangers titulaires de diplômes français**

- photocopie d'une pièce d'identité ou du livret de famille comportant l'original de la signature du candidat (pour les étudiants français)
- acte de naissance avec sa traduction (pour les étudiants de nationalité étrangère)
- copie du diplôme et du relevé de notes du baccalauréat
- attestation d'homologation du niveau du dernier diplôme ou autre certification (à demander à votre établissement) et relevés de notes obtenues aux examens

Pour les candidats français ou étrangers titulaires de diplômes étrangers

- photocopie d'une pièce d'identité comportant l'original de la signature du candidat (pour les étudiants français)
 - acte de naissance avec sa traduction (pour les étudiants de nationalité étrangère)
 - photocopie et traduction des diplômes mentionnés et des relevés de notes obtenues aux examens
- La traduction doit être certifiée conforme par un service officiel français

- programme des études suivies
- photocopie du test ou du diplôme attestant le niveau de langue française (pour les étudiants de nationalité étrangère)

Niveau de langue française

Niveau requis : **B2** **C1** (références linguistiques du Conseil de l'Europe)

Tests et diplômes retenus par l'Université d'Angers :

- Test de connaissance du français (T.C.F.)
- Test d'évaluation de français (T.E.F.)
- Diplôme d'études en langue française (D.E.L.F.)
- Diplôme approfondi de langue française (D.A.L.F.)

Déclaration sur l'honneur

Le candidat soussigné certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Fait à, le Signature :

Attention ! Toute déclaration frauduleuse expose l'étudiant à des sanctions disciplinaires (décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 et circulaire n° 2002-214 du 15 octobre 2002).

N. B. : ☉ le dossier de validation n'est valable que pour l'année universitaire en cours.

☉ tout dossier reçu incomplet ou hors délai sera refusé.